

Bibliothèques Municipales - Réalisation d'un compact disque interactif - Demande de subvention auprès de la DRAC Franche-Comté

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les bouleversements que connaît notre époque en matière de lecture par l'introduction des nouveaux modes d'appropriation du texte que permettent les outils informatiques sont voisins de ceux que connut le XV^{ème} Siècle avec l'invention de l'imprimerie, qui mit le livre et l'écrit à la portée du plus grand nombre.

Et surtout, l'imprimerie modifia progressivement la forme puis le contenu du livre, permettant au lecteur d'être de plus en plus autonome face à des textes désormais bien diffusés et munis de tous les instruments qui permettent de se l'approprier pleinement, à son rythme, selon sa propre démarche.

Cette considérable évolution dans la transmission des textes et de la culture est présentée à l'aide d'un corpus iconographique issu d'une seule collection, cohérente, de livres manuscrits et imprimés : continuité entre le livre écrit à la main et celui qui est reproduit par procédé mécanique, puis rupture, dans la dernière partie du XV^{ème} Siècle, permettant l'apparition de la Renaissance, de l'humanisme, puis de la Réforme.

A partir des collections anciennes des Bibliothèques Municipales et dans la perspective de la mise en valeur de la valorisation du patrimoine écrit, il a été proposé d'élaborer un compact disque interactif (CDI) qui présenterait cet instant essentiel de notre histoire : le passage du document manuscrit au livre imprimé.

La réalisation du CDI, résultat d'une initiative conjointe Bibliothèque-Université, a été confiée à l'atelier audiovisuel du Service Culturel.

Il sera diffusé auprès des librairies, établissements spécialisés, IUFM, bibliothèques, Ecoles d'Art, Professionnels du Livre et des Musées, Centres de Documentation Pédagogique, Centre de Formation Professionnelle aux Métiers de Documentaliste et Bibliothécaire, Grand Public...

La Direction Régionale des Affaires Culturelles est très intéressée par ce projet et a fait connaître son intention d'y apporter un soutien financier à hauteur de 150 000 F, le coût total de l'opération étant de 1 102 580 F.

Elle est financée comme suit :

Université de Besançon	243 000 F
Ville de Besançon (Bibliothèques Municipales + Atelier Audiovisuel)	386 000 F
DRAC Franche-Comté	150 000 F
Ministère de la Culture	150 000 F
Conseil Régional de Franche-Comté	86 790 F
Conseil Général du Doubs	86 790 F

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'opération et à autoriser M. le Maire à solliciter le versement de la participation de la DRAC.

Cette participation sera au fur et à mesure encaissée au budget supplémentaire de l'exercice courant :

- en recettes sur le chapitre 945.21/article 7371 (subvention de l'Etat) pour 300 000 F code service 41054,

- et réaffectée en dépenses sur le chapitre 945.21 / article 645 (autres prestations de services) - 41054.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.